

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 22 mai 2017

Début de séance à : 20h30

Présents : Mme GARRIGUES Michèle, Maire.
Mme DURAND Colette, Adjointe.
Mmes AUSTRUY Camille, BOUVILLE Marie-Christine, CAPGRAS Marie-José, DELMAS Nicole et SCHOTTE Claire.
Mrs MONFRAIX Alain, SORROCHE Rafaël Adjoints.
Mrs BOUBILA Yannick, FOUCHER Bertrand, LIONNET Marc, MILLET Valentin et PERES Albert.

Procurations : Monsieur CROS Gilbert donne procuration à Monsieur LIONNET Marc

Secrétaire : Madame AUSTRUY Camille

Ordre du jour :

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 10/04/2017.*
- *Aides financières,*
- *Redevance GRDF,*
- *Augmentation durée hebdomadaire agent,*
- *Modification de la délibération d'indemnités des élus,*
- *Vente terrain,*
- *Choix géomètre,*
- *Points divers (distributeur automatique...)*

Après que Madame le Maire ait signalé que pour la « Modification simplifiée PLU » une délibération votée à l'unanimité a été prise, le compte rendu du Conseil Municipal du 10/04/2017 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS:

I – Aides financières.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de deux demandes d'aides financières. Après une présentation des problématiques, il est proposé :

- Une aide de 500 euros pour une personne isolée avec deux jeunes à charge et en recherche de travail complémentaire à sa pension d'invalidité
- Une aide de 800 euros pour frais de maladie à une personne seule chargée de famille

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

II – Redevance d'occupation du domaine public GRDF 2017.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions du décret 25/04/2017 portant sur l'occupation du domaine public par des canalisations, la distribution de gaz ouvre un droit au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public.

Pour 2017, il y a 4245 mètres de réseau qui sont sur le domaine de la commune. Le montant plafond de la redevance se monte à 293€. Il convient d'accepter le paiement de cette somme.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

III – Augmentation temps de travail.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter de 4h la durée hebdomadaire du poste d'un agent afin de pouvoir effectuer l'entretien de la nouvelle mairie.

La durée de service hebdomadaire actuelle de cet agent est de 24h, elle passe donc à 28h.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

IV – Indemnités élus.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis le début de l'année 2017 l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, est passé de 1015 à 1022, résultant de la réforme initiée par le gouvernement. La délibération n°16/2014 faisait référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser «l'indice brut terminal de la fonction publique» sans autre précision.

La délibération est voté à l'unanimité des présents ou représenté

V – Vente de terrain.

Lors du dernier budget, le conseil municipal avait décidé de mettre en vente un terrain non viabilisé d'environ 820 M2 par division de la parcelle B 362 du presbytère pour un prix de 150 000 euros. Un acquéreur s'étant présenté, une division plus précise a été effectuée afin de ne pas dénaturer le presbytère. La surface du terrain s'en trouve minorée (de l'ordre de 795 m2). De plus, compte tenu des contraintes du PLU liées aux demandes de l'Architecte des Bâtiments de France qui limite la constructibilité de cette parcelle, une réduction du prix de vente est envisagée. A noter également que ce terrain n'est pas viabilisé bien que les réseaux se trouvent à proximité. Il est proposé de porter son prix de vente à 140 000 euros.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés

VI – Choix de géomètre pour la parcelle mise en vente

Cette intervention concerne la division de la parcelle B 362 et tous les éléments et dossiers nécessaires à la vente.

Deux bureaux de géomètre-expert ont fait une proposition

- VALORIS pour un montant de 2 220 euros TTC
- GE Infra pour un montant de 2 436 euros TTC

Il est proposé de retenir le moins disant, soit VALORIS pour euros 2 200 TTC, la TVA n'étant pas récupérable sur cette opération.

La délibération est voté à l'unanimité des présents ou représentés

VII – Choix de géomètre pour le relevé topographique

Ce relevé concerne les terrains entourant la mairie pour permettre d'en étudier l'aménagement et la construction des ateliers municipaux.

Deux bureaux de géomètre-expert ont fait une proposition

- VALORIS pour un montant de 1 300 euros HT
- GEOFIT Expert pour un montant de 3 174 euros HT

Il est proposé de retenir le moins disant, soit VALORIS pour 1 300 euros HT, la TVA étant récupérable sur cette opération .

La délibération est voté à l'unanimité des présents ou représentés

VIII – Subventions aux associations

Afin d'être en conformité avec la réglementation, un formulaire de demande de subvention devenu obligatoire, a été envoyé par la Mairie à l'ensemble des associations de la commune pour la constitution de leur dossier 2017. A ce jour tous les dossiers ne nous sont pas parvenus ou sont à compléter.

Il est proposé que le montant des subventions retenues pour 2017 soit égal à celui de 2016 pour l'ensemble des associations sous réserve d'examen de leur dossier à l'exception de celle accordée à hauteur de 500 euros au Club Rencontre Amitié pour la préparation de leur 40ème anniversaire.

Par ailleurs, une subvention de 150 euros est accordée à l'Association Solida'rire à la demande d'un jeune de Belberaud pour son projet humanitaire d'électrification d'une école de réfugiés tibétain

La délibération est voté à l'unanimité des 14 votants ou représentés (Monsieur MILLET Valentin ne prend pas part au vote)

SUJETS HORS DÉLIBÉRATION:

1) Distributeur automatique

Une proposition nous est parvenue concernant la mise en place d'un distributeur automatique de baguettes et viennoiseries sur la commune. Les élus étant très partagés sur cette proposition (8 sont pour et 7 contre), il est convenu que les personnes ayant fait cette proposition soient rencontrés afin d'avoir des éléments complémentaires pouvant alimenter notre choix.

2) Tarifs cantine 2017-2018

La Société RECAPE fournisseur de cette prestation n'ayant pas augmenté ses prix, les tarifs des prestations de cantine pour l'année 2017-2018 resteront identiques à ceux de 2016-2017.

3) Belberaud, commune citoyenne

Même si la participation des habitants de Belberaud au 2^{ème} tour des élections présidentielles ait été inférieure aux 92% du premier tour, avec 87.29 % de participation, il semblerait que nous soyons en tête sur le canton !!!

Fin de séance à 22 heures 30